



CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.
GÉNÉRALE

ITTC(LV)/17
6 décembre 2019

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CINQUANTE-CINQUIÈME SESSION
Du 2 au 7 décembre 2019
Lomé (Togo)

DÉCISION 6(LV)

LIGNES DIRECTRICES DE L'OIBT RELATIVES À LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (GES)

Le Conseil international des bois tropicaux,

Rappelant les «Lignes directrices relatives aux études d'impact environnemental et social dans les projets de l'OIBT» que le Comité du reboisement et de la gestion forestière a approuvées en 2016;

Rappelant également la recommandation du Comité formulée en 2018 que ces Lignes directrices soient affinées afin de remédier aux problèmes que leur application a mis en évidence au cours de leur phase de mise en œuvre pilote, en particulier eu égard au coût et au temps nécessaires pour exécuter le processus d'évaluation;

Accueillant avec satisfaction les observations sur la version préliminaire des «Lignes directrices de l'OIBT relatives à la gestion environnementale et sociale (GES)» qui ont été contribuées avant la présente session;

Décide de:

1. Adopter les «Lignes directrices de l'OIBT relatives à la gestion environnementale et sociale (GES)» telles que contenues dans le document CRF(LIII)/5 «Lignes directrices de l'OIBT relatives à la gestion environnementale et sociale (GES)»;
2. Prier le Directeur exécutif de mettre en ligne sur le site web de l'OIBT dans les trois langues officielles de l'Organisation les Lignes directrices d'ici au 31 janvier 2020;
3. Prier les membres d'appliquer à la formulation des futures propositions de projets destinées à être examinées par l'OIBT le processus d'évaluation décrit dans les Lignes directrices;
4. Prier le Directeur exécutif d'aider les membres dans l'application des Lignes directrices relatives à la GES;
5. Prier le Directeur exécutif de rendre compte de la mise en œuvre de la présente Décision lors de la prochaine session du Conseil.

* * *